

LETTRE D'ENTENTE

ENTRE

VILLE DE GATINEAU

ET

REGROUPEMENT DES PROFESSIONNELS
DE LA VILLE DE GATINEAU

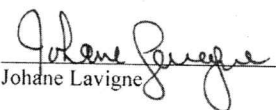
Objet : Programme d'équité salariale

La présente confirme une entente intervenue entre la Ville de Gatineau et Le Regroupement des Professionnels de la Ville de Gatineau conformément à l'article 11 de la Loi sur l'équité salariale à l'effet d'établir un programme d'équité salariale distinct applicable aux salaires représentés par le Regroupement.

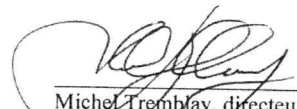
EN FOI DE QUOI, les parties ont signé ce 7^e jour d'avril 2016.

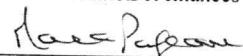
POUR LE REGROUPEMENT


François Larose


Johane Lavigne

POUR LA VILLE DE GATINEAU


Michel Tremblay, directeur général adjoint
Administration et finances


Marc Pageau, directeur
Service des ressources humaines